

# Baccalauréat en écriture de scénario et création littéraire

FAULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES | DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES |  
DÉPARTEMENT DES LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE

## Sommaire et particularités







**NUMÉRO** 1-173-1-0

**CYCLE** 1<sup>er</sup> cycle

**TYPE** Baccalauréat ès arts (B.A.)

**CRÉDITS** 90 crédits

**DURÉE** 3 ans

-  **Admission à l'automne**
-  **Capacité d'accueil limitée**
-  **Temps plein**
-  **Temps partiel**
-  **Offert au campus de Montréal**
-  **Possibilité de séjour d'études à l'international**

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Patricia Correa Romero 514 343-6111, poste 3679  
patricia.correa.romero@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission  
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

## Présentation

L'écriture cinématographique ou télévisuelle vous passionne? Vous préférez la fiction? l'approche documentaire? l'écriture du roman, de l'essai, de la poésie ou de la nouvelle? ou encore le théâtre?

Inscrivez-vous au baccalauréat bidisciplinaire en écriture de scénario et création littéraire pour mettre à contribution vos talents d'auteur en devenir.

Ce programme est administré par le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques.

## Objectifs

Ce programme vise à initier les étudiants à diverses formes d'écritures artistiques: scénario (fiction cinématographique ou télévisuelle, cinéma documentaire), roman, nouvelle, poésie, théâtre. Il permet aux étudiants d'obtenir une bonne formation de base dans les deux disciplines du programme. Il donne un accès direct à la maîtrise en études cinématographiques ou en littératures de langue française.

## Forces

- De nombreuses bourses remises aux étudiants en études cinématographiques les plus méritants.
- La possibilité de poursuivre vos études à l'étranger pour un trimestre ou même un an.
- Des projections de films et des conférences par les artisans du domaine.
- La possibilité de participer à des festivals internationaux de courts métrages étudiants ou à des activités culturelles.
- La possibilité de voir vos scénarios portés à l'écran par des étudiants en études cinématographiques.
- Des conférences, tables rondes et séminaires pour vous familiariser avec le milieu de la recherche.
- La revue *CiNéMAS*, la plus importante revue d'études cinématographiques au Canada; une publication d'envergure internationale éditée au Département d'études cinématographiques.
- L'Observatoire du cinéma au Québec (OCQ), une structure universitaire qui encourage et facilite le dialogue entre les milieux d'études et de pratique du cinéma en mettant notamment en relation artisans et étudiants.
- La série *Au cœur du cinéma québécois*, réalisée dans le cadre des cours CIN2118 et CIN2119 – La production cinématographique au Québec 1 et 2 — est diffusée sur le Canal Savoir et sur TOU.TV et reçoit des invités de renom qui viennent partager leur expérience en réalisation et en production cinématographique.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- DIRECTEUR ARTISTIQUE
- RÉGISSEUR
- RÉALISATEUR (CINÉMA, RADIO, TÉLÉVISION)
- PRODUCTEUR (CINÉMA, RADIO, TÉLÉVISION, THÉÂTRE)
- MONTEUR DE FILMS
- DIRECTEUR TECHNIQUE DE PRODUCTIONS ARTISTIQUES
- DIRECTEUR DE PRODUCTION (CINÉMA, TÉLÉVISION)
- DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE
- DIRECTEUR DE LA DISTRIBUTION
- SCÉNARISTE-DIALOGUISTE

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 785/990 au TFI ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

## Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

## Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Littératures de langue française	Maîtrise	45 crédits	2-145-1-5	Jour
Littératures de langue française	Baccalauréat	90 crédits	1-145-1-5	Jour

**ATTENTION :** La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2019:** Du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 1<sup>er</sup> mars 2019

## Structure du programme (1-173-1-0)

Version 01 (A16)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 à 42 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Un cours de 3 crédits doit être pris dans les bloc 71I ou 71Z.

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

#### Bloc 71A Fondements en cinéma et littérature

Obligatoire - 30 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1101	Mouvements de l'histoire du cinéma	3.0S	FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0J
CIN 1102	Langage et matières de l'expression	3.0J S	FRA 1005	Analyse de textes	3.0J
CIN 1103	Courants du cinéma contemporain	3.0J	FRA 1009	Grammaire du français	3.0J
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0	FRA 1021	Littérature et histoire de la langue	3.0J
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0	FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0

#### Bloc 71B Écritures scénaristique et littéraire

Obligatoire - 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1014	Laboratoire de scénarisation	3.0	FRA 1710	Initiation à la création littéraire	3.0
CIN 2013	Pratique scénaristique	3.0	FRA 2710	Exploration des genres	3.0
CIN 3105	Écritures scénaristiques: genre et média	3.0J	FRA 3710	Penser - écrire	3.0J

**Bloc 71C Compléments aux cours d'écriture**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0J	FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0S
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0	FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0J	FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0	FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0
FRA 2706	L'art de la critique	3.0	FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
FRA 2707	Pratique des genres	3.0	JEU 1006	Scénarisation et nouvelles plateformes	3.0J

**Bloc 71D Histoire des littératures de langue française**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0	FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0J	FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0	FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0J	FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0J
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0J	FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0	FRA 2142	Littérature africaine	3.0S
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0	FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0J	FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0	FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0	FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0	FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0J
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0	FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0

**Bloc 71E Poétique et parcours de lecture**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1203	Lecture du poème	3.0S	FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0	FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0S
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0	FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0	FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0	FRA 2265	Questions d'analyse dramaturgique	3.0J
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0J	FRA 2284	Paralittératures	3.0J
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0	FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0	FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0	FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 2224	Formes brèves	3.0J	FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0

**Bloc 71F Approches théoriques et culturelles de la littérature**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0J	FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 2313	Théorie et analyse du récit	3.0	FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0S
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0	FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0	FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0J	FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 2510	La bande dessinée	3.0	FRA 3503	Mythes et littérature	3.0J
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0J	FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0	FRA 3511	Les avant-gardes	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0	FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

**Bloc 71G Approches spécifiques du cinéma**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0	CIN 2107	L'adaptation cinématographique	3.0J
CIN 1106	Le cinéma politique	3.0	CIN 2108	Cinéma expérimental et art vidéo	3.0J
CIN 1107	Cinéma nationaux	3.0	CIN 21171	Produire un film au Québec 1	0.0
CIN 2101	Théories du cinéma	3.0	CIN 21172	Produire un film au Québec 2	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0J	CIN 2117T	Le métier de producteur au Québec	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0J	CIN 2118	Production cinématographique au Québec 1	3.0
CIN 2104	Cinéma documentaire	3.0S	CIN 2119	Production cinématographique au Québec 2	3.0J
CIN 2105	L'avènement du cinéma	3.0J	CIN 3102	Les théories des cinéastes	3.0S
CIN 21061	Thème choisi 1	0.0	CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 21062	Thème choisi 2	3.0	CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0

**Bloc 71H Appr. interdisciplinaires/intermédiaires du cinéma**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0	CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 1109	Les genres et le cinéma 1	3.0	CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 1110	Les genres et le cinéma 2	3.0	CIN 2121	Histoire de la télévision : une introduction	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0	CIN 2122	Introduction à l'analyse des séries télévisées	3.0S
CIN 2111	Histoire et cinéma	3.0	CIN 2123	Le hors-film : la télévision projetée	3.0J
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0J	CIN 3101	Cinéma des différences	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0S	JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0

**Bloc 71I Ouvertures aux sciences humaines**

Option - Maximum 3 crédits.

Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 71I ou 71Z.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0J	HAR 2360	Les avant-gardes historiques	3.0
ANT 1900	Introduction à l'anthropologie	3.0	HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0	HAR 3900	Théories de l'art	3.0J
COM 1300	Théories de la communication	3.0J	LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0J	LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0J	MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0	PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0S
HAR 1190	Introduction aux arts du 9 <sup>e</sup> au 18 <sup>e</sup> siècle	3.0	PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0J
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0	REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0	SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0J			

**Bloc 71Z**

Choix - Maximum 3 crédits.

Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 71I ou 71Z.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Cinéma	Baccalauréat	90 crédits	1-171-1-1	Jour
Communication (Sciences)	Baccalauréat	90 crédits	1-225-1-0	Jour
Littératures de langue française	Baccalauréat	90 crédits	1-145-1-5	Jour
Études cinématographiques	Majeure	60 crédits	1-171-2-0	Jour

**Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle**Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).